

De : PREF 31 pref-covid19 <[pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr)>

Envoyé : mardi 21 décembre 2021 21:35

À : undisclosed-recipients:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID -19 // Point de situation au 21.12.2021

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Madame la Présidente du Conseil Régional,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

## 1. Point épidémiologique

Au 20 décembre 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 303 (+29) hospitalisations en cours dont 49 (+6) en réanimation et 23 (+9) en soins intensifs et soins critiques
- 963 (+10) personnes décédées

Du 11/12 au 17/12	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	503,4 / 100 000	516,5 / 100 000	582,6 / 100 000	537 / 100 000	> 250 / 100 000
Taux d'incidence <b>chez les 0 - 10 ans</b>	629,9 / 100 000	/	695,7 / 100 000	/	/
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	180,2 / 100 000	160,6 / 100 000	242,6 / 100 000	Non disponible	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	-	/	-	57,4	> 30 %

## 2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

### • Bilan chiffré au 19/12/2021

Au 19 décembre 2021, 10 481 968 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Ile de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

La Haute-Garonne est le premier département d'Occitanie en nombre d'injections avec au total de 2 263 631 injections (1 012 917 premières injections, 931 761 deuxièmes injections, 318 176 troisièmes injections et 777 quatrièmes injections).

### • Onze centres de vaccination ouverts en Haute-Garonne

Pour mémoire et dans le cadre de la campagne de rappel, l'offre de centres de vaccination sur le département a été renforcée afin de compléter l'offre de la médecine de ville (pharmacie, médecins, infirmiers libéraux et autres professionnels).

Centre de vaccination	Adresse
Vaccinodrome Hall 8 Toulouse	Pont de la Croix de Pierre
Bagnères-de-Luchon	Pavillon Normand - bvd E. Rostand
Labège	65 rue du Chêne vert
Lespinasse	18 rue des Lacs
Montastruc-la-Conseillère	5 rue René Delmas
Muret	Salle Horizon Pyrénées - Av des Pyrénées
Toulouse - Daurade	17 place de la Daurade
Toulouse - Barcelone	22 allées de Barcelone
Toulouse - CHU	Site de Purpan / Site de Larrey
Villefranche-de-Lauragais	69 av de la Fontasse
Villeneuve de Rivière	1 route de la croix de Cassagne

Pour mémoire, il est possible de prendre rendez-vous en ligne :

- sur Keldoc : <https://www.keldoc.com/>
- sur sante.fr : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-31-haute-garonne.html>

- **Élargissement de l'offre de vaccination en Haute-Garonne : nouvelles possibilités**

- A. Le démarrage de la vaccination pour les enfants de 5-11 ans**

Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé et du Comité d'Orientation de la Stratégie Vaccinale, les enfants âgés de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19 ainsi que ceux vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée peuvent être vaccinés depuis le 15 décembre.

Une offre sur rendez-vous dédiée pour tous ces enfants de 5 à 11 ans est ouverte depuis le lundi 20 décembre 2021 au sein des centres de vaccination de :

- CHU de Toulouse
- Lespinasse
- Villefranche-de-Lauragais
- Montastruc-la-Conseillère

Cette nouvelle campagne de vaccination sera réalisée avec le vaccin ARN messenger Pfizer-BioNtech dans sa version pédiatrique.

Cette offre s'étoffera progressivement avec, à partir du 27 décembre, la possibilité de faire vacciner son enfant par son médecin traitant et l'ouverture de lignes dédiées sur de nouveaux centres de vaccination, dont celui du centre municipal de vaccination La Daurade, sur Toulouse.

- B. De nouvelles possibilités de vaccination sans rendez-vous**

Dans les centres de vaccination maillant le territoire de la Haute Garonne, les personnes de plus de 65 ans peuvent se faire vacciner sans prise préalable de rendez-vous, et ce jusqu'au 31 décembre au moins.

Depuis ce lundi 20 décembre, les professionnels de santé et tous les professionnels soumis à obligation vaccinale pourront également se présenter dans les centres pour une vaccination de rappel sans rendez-vous.

Pour ce qui concerne le centre de vaccination du Hall 8 à Toulouse, les professionnels concernés sont invités à se présenter avec une carte professionnelle entre 11h et 12h30 ou entre 14h et 17h.

- C. Des rappels en vaccin ARN-Messenger avec des distinctions suivant l'âge**

Chacun des acteurs de la vaccination propose le rappel vaccinal avec l'un des deux vaccins à ARN messenger disponibles dans la région.

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, le vaccin Pfizer est priorisé, depuis le lundi 13 décembre, pour les personnes de moins de 30 ans, et ce dans l'ensemble des points de vaccination de la Haute-Garonne. Pour les plus de 30 ans, tous les rendez-vous positionnés après cette date sont assurés avec le vaccin Moderna, avec le même niveau de sécurité et de protection pour chacun.

- D. Les gestes barrières, plus que jamais**

Les gestes barrières, avec le temps, ont tendance à être abandonnés ou moins bien appliqués. Or ils sont indispensables, particulièrement pour lutter contre la Covid-19 et les virus de l'hiver (grippe, rhumes, gastro entérites, bronchiolites, etc.), ces derniers pouvant également produire des formes graves chez des personnes fragiles. Que ce soit pour soi ou pour les autres, il reste essentiel de se laver très régulièrement les mains, d'éternuer dans son coude, de porter un masque en présence d'autres personnes, de ne pas se faire d'embrassade et d'aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures.

Vous retrouverez le communiqué de presse du 17/12 au lien suivant : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/41295/268871/file/20211712CP-Elargissement%20de%20l'offre%20de%20vaccination.pdf>

### **3. Allocution Premier ministre Jean CASTEX suite au conseil de défense sanitaire de vendredi 17 décembre 2021**

Pour faire face à la circulation épidémique et à la cinquième vague, le Premier ministre a annoncé à l'issue du Conseil sanitaire de défense du 17 décembre, une série de mesures et de restrictions :

- **Le pass sanitaire va devenir un "pass vaccinal" :**

Le pass sanitaire va devenir en début d'année un "pass vaccinal", qui ne pourra être activé qu'avec un schéma vaccinal complet et non plus un simple test négatif. Seule la vaccination sera valable dans le pass. Un projet de loi sera soumis au Parlement début janvier, notamment pour transformer le pass sanitaire en pass vaccinal, et durcir les conditions de contrôle et de sanctions contre les faux pass.

Ce pass vaccinal concernera les lieux de loisirs (tels que les restaurants et les cinémas).

- **Le délai avant le rappel va être ramené à quatre mois :**

Le rappel vaccinal contre le Covid sera possible dès un délai de quatre mois par rapport à la précédente injection et non plus de cinq mois.

- **Limiter au maximum les risques de contamination à l'occasion des fêtes de fin d'année :**

Cela passe par le respect strict des gestes barrières : porter le masque, éviter les embrassades, aérer régulièrement les lieux clos. Il est nécessaire d'éviter les grandes fêtes, les grands rassemblements ou les grands dîners.

- **Des tests recommandés avant de se réunir :**

Le Premier ministre a appelé les Français à la responsabilité pour les retrouvailles familiales afin d'éviter les grandes fêtes, les grands rassemblements, les dîners avec de nombreux convives. Il est conseillé de se tester (test PCR, antigénique, autotest) avant ces moments de fête.

Vous retrouverez l'intégralité de l'allocution du Premier ministre ainsi que sa retranscription sur le lien suivant :

<https://www.gouvernement.fr/partage/12612-covid19-intervention-du-premier-ministre-jean-castex>

#### **4. Limitations des rassemblements publics et festifs**

Dans un esprit de responsabilité individuelle et collective, les recommandations pour la période des fêtes de fin d'année qui s'ouvre sont de limiter au maximum les situations d'interactions, de respecter les gestes barrières, de se tester avant les moments rassemblant plusieurs personnes, voire d'y renoncer.

Votre action est déterminante sur la limitation des rassemblements publics et festifs.

Je vous invite à éviter la tenue d'évènements qui seraient manifestement risqués d'un point de vue sanitaire à l'intérieur (salle des fêtes, salles communales...), comme à l'extérieur (concerts, feux d'artifice avec du public...) malgré les dispositifs envisagés.

De même, je vous invite à reporter ou annuler les cérémonies de vœux, surtout si elles conduisent à des grands rassemblements et *a fortiori* avec moment de convivialité durant lequel les personnes sont amenées à abaisser leur masque.

Enfin, je vous invite à mobiliser vos services et vos polices municipales si vous en disposez pour prévenir les rassemblements sur la voie publique les soirs de fêtes qui seraient incompatibles avec les recommandations sanitaires et susceptibles de générer des troubles.

Je prendrai très prochainement des mesures de freinage complémentaires à l'occasion des fêtes de fin d'année et je vous en informerai en temps réel.

#### **5. Incitation au télétravail**

Pour faire face à la circulation épidémique et à la cinquième vague, 2 à 3 jours de télétravail sont recommandés par semaine dès lors que c'est possible dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Vous trouverez aux liens suivants plus de précisions : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/retour-au-travail> ainsi que le protocole national : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf>

#### **6. Dépistages à l'approche des fêtes de fin d'année**

L'ensemble des personnes, vaccinées ou non, sont invitées à se faire tester dans les heures précédant les moments de fête.

Vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur les autotests sur le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/autotests-covid-19>

Vous trouverez également les sites de dépistage ouverts sur le département sur le site santé.fr : <https://www.sante.fr/cf/carte-depistage-covid.html>

#### **7. RAPPEL : mesures applicables pour les voyageurs en provenance du Royaume-Uni depuis samedi 18 décembre 00h00**

Depuis ce samedi 18 décembre, tous les passagers en provenance du Royaume-Uni font l'objet d'un arrêté de mise en quarantaine de 10 jours à leur arrivée sur le territoire métropolitain. Cette mesure est considérée comme levée 48h après l'arrivée en France à la condition de présenter un test antigénique ou PCR négatif. Le lieu de la quarantaine, au choix de la personne mise à l'isolement, est transmis à la préfecture compétente.

Des contrôles seront organisés de façon à garantir la bonne mise en œuvre de ces mesures.

Le Gouvernement appelle en outre les voyageurs qui avaient prévu de se rendre au Royaume-Uni à reporter leur voyage.

Plus d'information au lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/les-nouvelles-regles-pour-les-deplacements-entre-le-royaume-uni-et-la-france>

#### **8. Contrôle sanitaire aux frontières : modification de la liste des pays en zone verte, orange et rouge**

L'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2 a été modifié par un arrêté en date du 17 décembre 2021 qui est entré en vigueur le 20 décembre 2021.

Ainsi, la liste actualisée est la suivante :

- Pays en zone verte (caractérisée par une faible circulation du virus) :
  - les États membres de l'Union européenne, Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et la Suisse ;
  - l'Arabie saoudite ;
  - l'Argentine ;
  - l'Australie ;
  - Bahreïn ;
  - le Canada ;
  - les Comores ;
  - la Corée du Sud ;
  - les Émirats arabes unis
  - Hong-Kong ;
  - le Japon ;
  - le Koweït ;
  - la Nouvelle-Zélande ;
  - le Qatar ;
  - le Rwanda ;
  - le Sénégal ;
  - Taïwan ;
  - l'Uruguay ;
  - le Vanuatu.

• Pays en zone orange (caractérisée par une circulation active du virus dans des proportions maîtrisées) :  
Tous les pays qui ne sont pas classés dans les zones verte et rouge.

- Pays en zone rouge (caractérisée par une circulation particulièrement active de l'épidémie de covid-19 ou par la propagation de certains variants du SARS-CoV-2 présentant un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire) :
  - l'Afghanistan ;
  - l'Afrique du Sud ;
  - la Biélorussie ;
  - le Botswana ;
  - l'Eswatini ;
  - la Géorgie ;
  - l'Ile Maurice ;
  - le Lesotho ;
  - le Malawi ;
  - la Moldavie ;
  - le Monténégro ;
  - le Mozambique ;
  - la Namibie ;
  
  - **le Nigéria** ;
  - le Pakistan ;
  - le Royaume-Uni ;
  - la Russie ;
  - la Serbie ;
  - le Suriname ;
  - la Turquie ;
  - l'Ukraine.
  - la Zambie ;
  - le Zimbabwe.

**La Jordanie et le Liban ont été retirés de la liste des pays en zone verte.**

**Le Brésil, le Costa Rica et Cuba ont été retirés de la liste des pays en zone rouge.**

**Le Nigeria a été rajouté dans la liste des pays en zone rouge.**

Vous trouverez l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2 consolidé au 22/11/2021 au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043618623/2021-12-20/>

Vous trouverez des informations complémentaires au lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

### **9. Doublement de la rémunération des heures supplémentaires et du temps de travail additionnel à l'hôpital**

Depuis plusieurs mois, plusieurs dispositifs sont activés pour faire face à l'épidémie et soutenir la mobilisation des soignants au niveau national :

- Majoration de 50% des heures supplémentaires des sages-femmes et des personnels paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;
- Majoration de 50% du temps de travail additionnel des praticiens hospitaliers ;
- Et majoration de 20% des gardes pour les personnels hospitalo-universitaires.

À l'issue du Conseil de Défense et de Sécurité Nationale du 17 décembre 2021, Jean CASTEX, Premier ministre a annoncé que la rémunération des heures supplémentaires réalisées à l'hôpital serait multipliée par deux à compter du 20 décembre 2021.

Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, confirme ainsi que, suite à la publication au Journal officiel des textes réglementaires nécessaires, à compter du 20 décembre 2021 :

- La rémunération des heures supplémentaires des sages-femmes et des personnels paramédicaux de la fonction publique hospitalière sera doublée (majoration de 100% au lieu de 50%) ;
- La rémunération du temps de travail additionnel des praticiens hospitaliers sera doublée (majoration de 100% au lieu de 50%) ;
- La rémunération des gardes pour les personnels hospitalo-universitaires sera majorée de 40% (au lieu de 20%).

Ces dispositifs ont vocation à valoriser la mobilisation des professionnels de santé, à accompagner la montée en charge hospitalière face à la vague épidémique et à sécuriser la capacité des établissements publics de santé à répondre aux besoins de santé de la population.

Olivier VERAN a déclaré que : « Dans le contexte de mobilisation exceptionnelle des soignants pour faire face à cette cinquième vague épidémique le doublement de la rémunération des heures supplémentaires du personnel hospitalier est un signal fort. Je suis pleinement engagé au côté des soignants pour que nous puissions faire face dans les prochaines semaines et assurer la continuité du système de santé, c'est donc une juste reconnaissance de l'État pour des soignants impliqués depuis le début de cette crise. »

Le communiqué de presse du 20/12 est à retrouver au lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/olivier-veran-ministre-des-solidarites-et-de-sante-annonce-la-mise-en-oeuvre-a>

#### **10. Vigilance sanitaire renforcée pour permettre aux résidents en EHPAD de fêter Noël**

Alors que la France connaît une 5ème vague épidémique, la ministre chargée de l'Autonomie, Mme Brigitte BOURGUIGNON, en compagnie du Pr JEANDE, président du Conseil national professionnel de gériatrie, et de M. Fabrice GZIL, directeur adjoint de l'Espace de réflexion éthique d'Île-de-France, a annoncé des recommandations spécifiques à appliquer dans les EHPAD pour les fêtes de Noël.

Ces mesures sont complémentaires au protocole d'août 2021, qui marquait le retour au droit commun pour les EHPAD. Les recommandations annoncées ont pour double objectif de permettre aux résidents de garder un lien social au moment des fêtes tout en les protégeant du virus.

Vous trouverez plus d'informations ainsi que le communiqué de presse du 20/12 sur le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/brigitte-bourguignon-annonce-les-recommandations-pour-les-ehpad-une-vigilance>

#### **11. Dispositif de suivi de crise en Préfecture**

Des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales. Par ailleurs, des points de situation sont fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes les questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Étienne GUYOT*